



Garantie de 10 ans du système

LATICRETE Europe S.r.l a socio unico

DS-230.10EU-0121

Une solution de
construction éprouvée
dans le monde entier

APPLICATION	PRODUITS
Sous-couche	LEVEL MAXI LEVEL PLUS FIBER
Réduction de la vapeur	VAPOR EP BARRIER
Imperméabilisation/ Anti-Fracture	HYDRO BAN® 9235 MEMBRANE D'IMPERMÉABILISATION
Imperméabilisation	MEMBRANE À FEUILLES HYDRO BAN MORTIER DE FIXATION ÉTANCHE LATAPOXY®
Contrôle sonore/ Anti-Fracture	GenieMat® RST
Base du substrat	PRIMER PLUS PRIMER SUPERIOR
Découplage	DECOUPLING MAT DECOUPLING MAT 2.0
Méthode de chapes et de couches épaisses	2261 FLUID FAST
Couche de barbotine	254 PLATINUM
Couche mince/ méthode adhésive	254 PLATINUM 345 SUPER FLEX 345 RAPID S LATAPOXY 300 ADHESIVE
Méthode pour carrelage lourd et large	345 SUPER FLEX. 345 RAPID S
Collage par points	LATAPOXY 310 STONE ADHESIVE - Standard et rapide
Fixation / Jointoiement	SPECTRALOCK® PRO PREMIUM GROUT (applications non-industrielles) Brevet d'invention des États-Unis n° : 6881768 (et autres brevets) PERMACOLOR® SELECT Brevet d'invention des États-Unis n° : 6 784 229 (et autres brevets) PERMACOLOR® SELECT FINE

GARANTIE LIMITÉE

Sous réserve des conditions et limitations énoncées ci-dessous, LATICRETE Europe S.r.l a socio unico (« LATICRETE Europe ») garantit que les produits énumérés dans ce document seront exempts de défauts de fabrication et ne tomberont pas en panne ou ne se détérioreront pas dans des conditions normales d'utilisation pendant une période de dix (10) ans à compter de la date d'achat lorsqu'ils sont posés conformément aux spécifications écrites de LATICRETE Europe et aux directives standard de l'industrie. Pour que cette garantie limitée s'applique, les applications qui composent l'installation doivent être exécutées avec les produits énumérés dans ce document pour chaque application (voir le tableau). Veuillez vous référer aux fiches de données produits pour des instructions d'installation spécifiques.

Suivant le paragraphe précédent, les façades extérieures en carreaux de céramique, en pierre, en placage de maçonnerie ou en briques minces installées sur des substrats avec une ossature en acier ou en bois ne bénéficient pas de cette garantie limitée - voir la fiche technique 230.15 pour ces applications. Suivant le paragraphe précédent, le carrelage en céramique, le carrelage en pierre de carrière ou pavé installés dans les cuisines commerciales et industrielles ne sont pas couverts par cette garantie limitée - voir la fiche technique 230.10IG pour ces applications.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

CETTE GARANTIE LIMITÉE EST DONNÉE EN LIEU ET PLACE DE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES BASÉES SUR DES CITATIONS OU DES DÉCLARATIONS ORALES, QUI DÉPASSE LA DESCRIPTION SUR LE VERSO DE CE DOCUMENT. LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER SONT EXCLUES.

RECOURS EXCLUSIF

Le seul et unique recours en cas de violation de cette garantie limitée est le remplacement de la seule partie spécifique de l'installation pour laquelle il a été prévu

qu'elle est défectueuse**. LATICRETE Europe prendra en charge le remplacement de ses propres produits et des matériaux finis, ainsi que de la main-d'œuvre pour l'installation de remplacement, mais LATICRETE Europe ne paiera pas plus, en calculant sur la base du pied carré (mètre carré), pour le remplacement que le prix d'achat initial de la partie remplacée. LATICRETE Europe ne prendra pas en charge le remplacement d'une partie de l'installation dont la défectuosité n'est pas prouvée. Dans le cas où le seul et unique recours décrit ci-dessus n'atteint pas son objectif essentiel, la responsabilité de LATICRETE Europe est limitée à la valeur monétaire, sur une base de pieds carrés (mètres carrés), du prix d'achat initial de la partie remplacée.

**REMARQUE : L'efflorescence est une condition normale des mortiers de ciment Portland et ne représente pas une condition de défectuosité.

EXCLUSIONS

LATICRETE Europe n'est pas responsable des travaux non conformes aux instructions de LATICRETE Europe et aux directives des normes industrielles. Les fissures dues à un mouvement structural, à une déflexion excessive ou à une autre défaillance du substrat ne sont pas non plus couvertes.

ABSENCE DE CESSION

Cette garantie limitée n'est ni transférable ni cessible.

COMMENT EFFECTUER UNE RÉCLAMATION

Pour réaliser une réclamation au titre de cette garantie limitée, vous devez en informer LATICRETE Europe par écrit dans les trente (30) jours suivant la découverte du défaut de fabrication présumé. À la discrétion de LATICRETE Europe, il peut vous être demandé, comme condition de cette garantie limitée, de fournir une preuve d'achat et d'utilisation du produit.

Adresse pour les réclamations :

LATICRETE Europe S.r.l. a socio unico
Via Paletti, snc, 41051
Castelnuovo Rangone MO, Italy
À l'attention de : Département du service technique

INFORMATIONS TECHNIQUES

Une assistance technique et des informations sont disponibles en appelant ou en envoyant un e-mail à l'équipe du service technique de LATICRETE Europe :

Téléphone : +39 059 535540

E-mail : technicalservices@laticreteurope.com